

**Les communs paysagers : un
concept pour la connaissance et la
politique publique de Trame verte
et bleue**

Pierre Donadieu

Lyon, novembre 2015

- 1- Les communs paysagers
- 2- Les communs paysagers de qui ?
- 3- les trois gouvernances des communs paysagers
- 4- Construction des communs paysagers

Conclusion

BIENS COMMUNS

Economie : Hors du marché, les biens communs (air, eau) sont accessibles à tous, mais avec rivalité possible entre les usagers (Bien public : sans rivalité)

Droit : choses communes (*res communes*) qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous (air, eau). Des lois de police règlent la manière d'en jouir. Art. 714 du code civil.

Paysage :

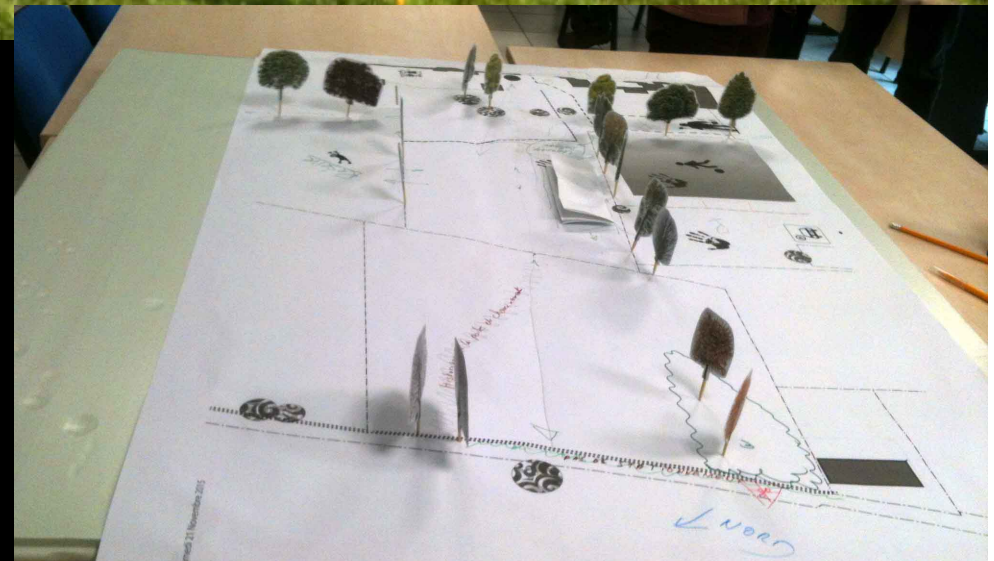
-**Une construction** sociale, politique et culturelle des relations à l'espace et à la nature

-**Une ressource** économique et culturelle des territoires dont l'usage (visibilité) est possible pour tous



Communauté de
communes du
Thouarsais (79)

Paysages en
construction, 2015



1- Les communs paysagers

Ce qui est produit en commun en tant que paysage et devient une ressource partagée d'un territoire

Un principe politique pour instituer des règles de gouvernance des paysages hybrides entre acteurs publics et privés (E. Ostrom)

Et qui suppose des « publics » : pour résoudre des problèmes paysagers de manière pragmatique (J. Dewey, 1921)

La «tragédie des communs », Garrett Hardin, biologiste (1915-2003), 1968



Remise en cause
par les travaux
d'Elinor Ostrom
(1994), Nobel
2009

Arganier – Maroc- 1980 –
communs « accessibles à tous
(ayants-droits) » détruits. Pas
de règles pour la régénération
de la ressource fourragère.



Une gouvernance régulatrice commune : les Basses vallées Angevines : Du monopole des peupliers aux paysages de natures partagées



Elinor Ostrom, *Gouvernance des biens communs*, (Governing the commons. The évolution of institutions for collective action, 1990), Bruxelles De Boeck, 2010.

2- Les communs paysagers de qui ?

-de tous les acteurs publics,
associatifs, privés concernés sur un
territoire

- Les producteurs de paysages matériels
- Les « publics » des paysages produits

Et avec quelles valeurs ?

Celles du fonctionnement écologique
et des services écosystémiques fournis
par les paysages et leurs milieux :

-Approvisionnement (nourriture,
énergie, pharmacie, etc.)

-Régulation (climat, eau, inondation,
fertilité des sols, biodiversité, etc.)

-Culture (valeurs esthétiques,
symboliques, spirituelles, relationnelles,
de bien-être)

Mise en bien commun public par la ville de Nantes, réservoir de biodiversité



PETITE AMAZONIE

Zone naturelle d'intérêt
faunistique et floristique

ESPACE NATURA 2000
ACCÈS RÉGLEMENTÉ

VILLE DE NANTES

Ouvert aux groupes sur réservation
à l'accueil du jardin des plantes

02 40 41 65 09

Communs paysagers associatifs



**Paysages agriurbains conçus par et pour
les habitants**, Paris, 2014. Jardins partagés =
Community gardens

**Pour les touristes et avec les agriculteurs
Pays-Bas, près du parc de Kukenhof, 2006, cultures
florales**



3-La gouvernance des communs paysagers : publique et/ou privée

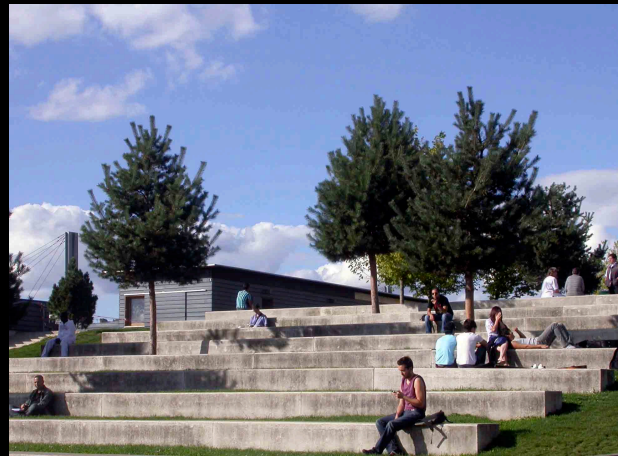
Trois gouvernances possibles des paysages

Injonctive : top
down



Lac de l'ouest, parc
public, Hangzhou,
(Chine)

Participative
Bottom up



Parc Éole, Paris,
2010

Délibérative
codécision



Écoquartier, Fribourg,
Allemagne

Principe pragmatiste (J. Dewey- 1859-1952) : seul l'utilisateur de l'espace sait de quel paysage il a besoin, où, quand et pourquoi.

Bien commun public : inappropriable, sans rivalité, sans exclusivité : Les jardins du château de Versailles : Bien public patrimonial mondial de l'Humanité, 1979, de la nation française, de la ville de Versailles



**Bien commun privé : Grande-
Bretagne.National Trust. Le parc de
Stourhead**



Trois exemples de **communs paysagers agriurbains** appropriés par l'accès du public

Coproduction-protection

*Basses Vallées angevines
Angers-France*

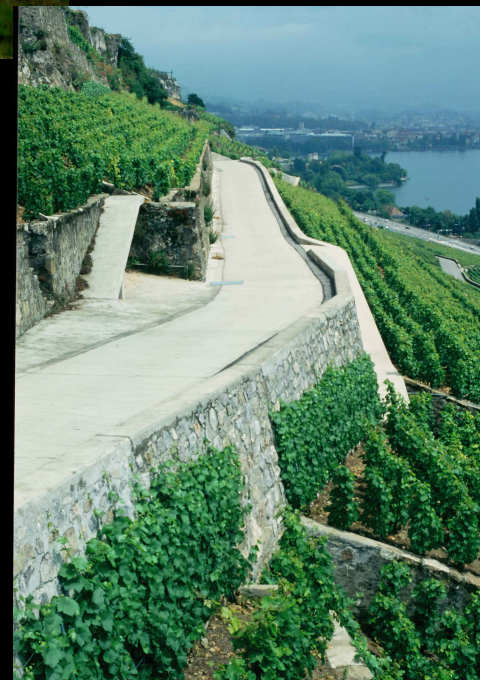


*Biens communs stabilisés
**en gouvernance
privée/publique***



***Vergers privés**-Malte
(Lavalette)*

*Vignes et sols-biens
publics- **ferme
municipale**
Lausanne-Suisse*



4- Quelle construction des communs paysagers ?

-Connaissance : atlas de paysage, SRCE

-Action : plans et chartes de paysage, SCOT, PADD, PLU, AVAP, etc.

CARTE THÉMATIQUE

Schéma régional fonctionnel des espaces agricoles, boisés et naturels

Préserver et valoriser les espaces agricoles et boisés

- ensemble agricole homogène de l'espace rural
- ensemble agricole homogène de la ceinture verte
- réseau fonctionnel des entités agricoles urbaines et périurbaines
- espace à pérenniser en tant qu'espace ouvert
- massif boisé
- ☆ projet de zone agricole protégée (ZAP)

Maintenir et restaurer les continuités et les pénétrantes agricoles et boisées

- pénétrante agricole
- pénétrante boisée
- continuité agricole et/ou boisée
- continuité écologique majeure s'appuyant sur les espaces agricoles et boisés
- front urbain
- ceinture verte

Maintenir les grands équipements des filières agricoles et des filières bois

- sucrierie
- marché d'intérêt national (MIN) de Rungis
- abattoir
- laiterie
- ☆ projet de site de production de biocarburant

Silo de collecte

- silo de grande capacité
- autre silo

Chaufferie à biomasse

- paille
- plaquette de bois

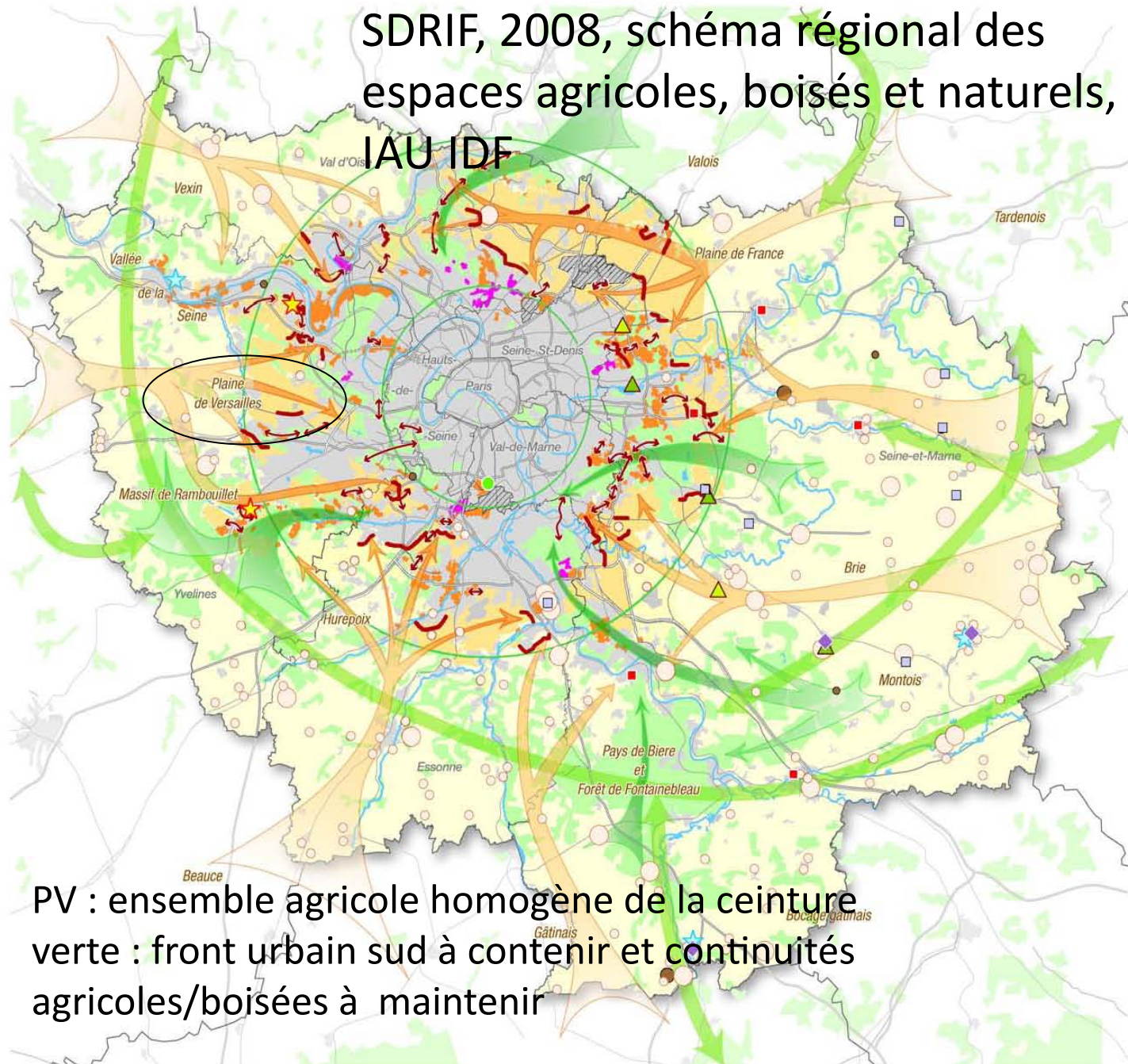
Scierie

- scierie de grande capacité
- autre scierie

0 10 Km

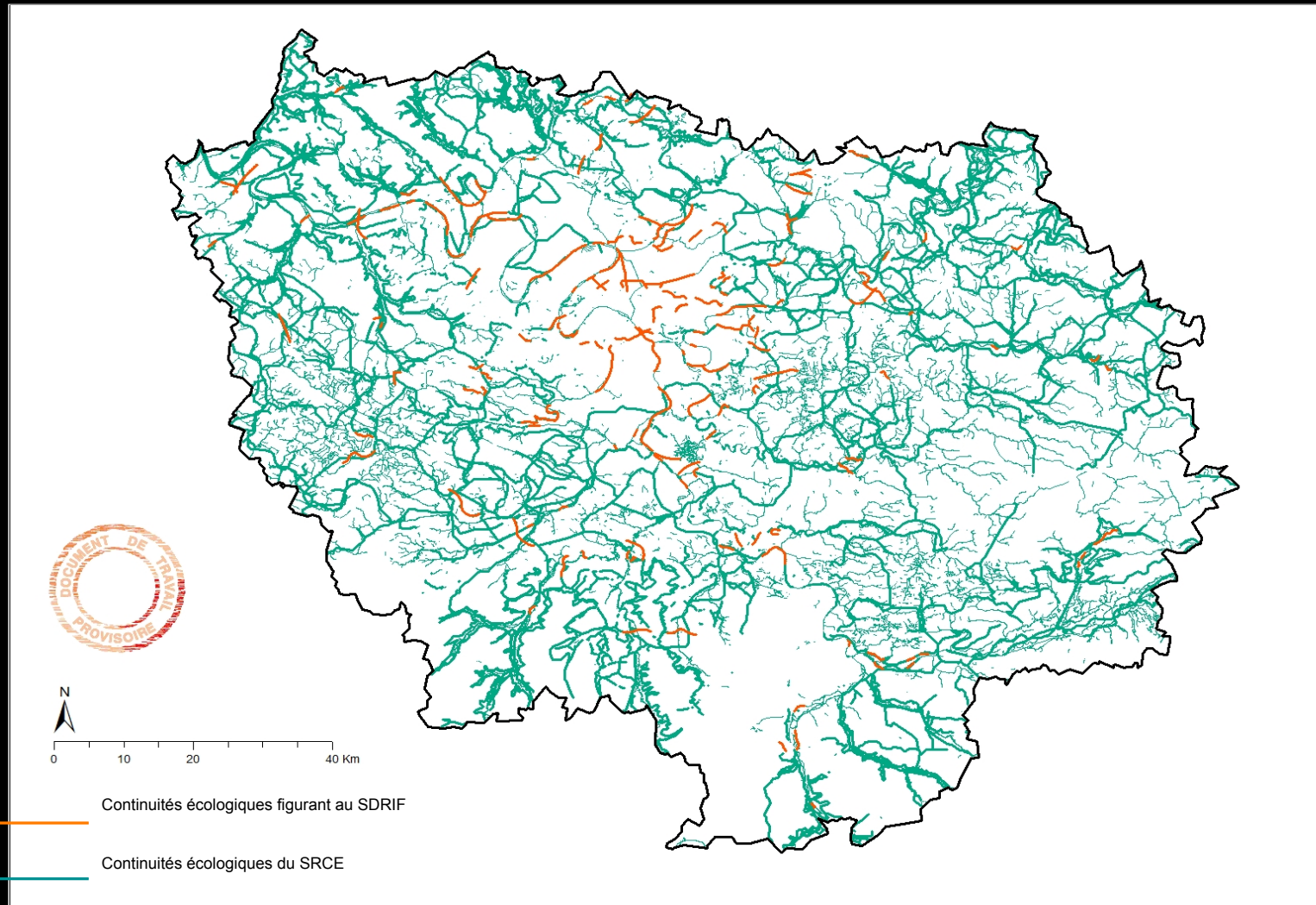
Sources : IAU IDF, DRIAF, ONIC 2003, Maison régionale de l'élevage, ARENE © IAU IDF 2008

SDRIF, 2008, schéma régional des espaces agricoles, boisés et naturels, IAU IDF



PV : ensemble agricole homogène de la ceinture verte
: front urbain sud à contenir et continuités agricoles/boisées à maintenir

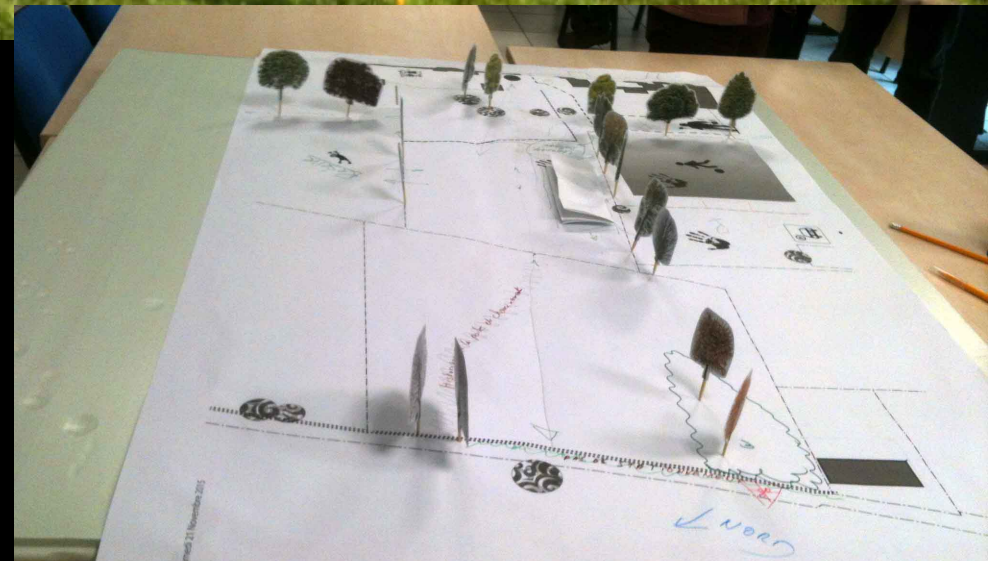
Le schéma régional de cohérence écologique de la région de l'Ile-de-France (les continuités), 2014





Communauté de
communes du
Thouarsais (79)

Paysages en
construction, 2015



Construire des regards communs, une étape essentielle de la gouvernance paysagère des territoires



Guido Guidi, 2009, *La costa obliqua Un atlante per la Puglia*, (sotto la direzione di Maria Valeria Mininni)

Conclusion

Le commun : principe politique de prendre part à la codélibération, codécision et coaction (démocratie des communs) ; de mise en commun des paroles et des pensées.

Les communs paysagers : les scènes qui deviennent communes par les institutions et les pratiques de la mise en commun des biens publics/privés

Les biens communs paysagers : les ressources et les scènes qui sont gouvernées autant par les techniques, les droits d'usage que par les droits de propriété.

Bibliographie :

Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun, essai sur la révolution au XXIème siècle*, Paris, La Découverte, 2014.

Pierre Donadieu, *Paysages en commun, pour une éthique des mondes vécus*, Presses Universitaires de Valenciennes, 2014.

Elinor Ostrom, *Gouvernance des biens communs*, (Governing the commons. The évolution of institutions for collective action, 1990), Bruxelles, De Boeck, 2010.